

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,								
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.								
Affichage:									
09/10/15	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).								
	2 absents excusés: Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël								
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene								

N° 15.167

# APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2015

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2015 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de cette séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2015 **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,								
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,								
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.								
Affichage:									
	5 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN								
09/10/15	Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT								
	Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).								
	<u>2 absents excusés</u> : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël								
N. 1 1 111									
Nombre de conseillers en									
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene								

#### N° 15.168

# ACQUISITION DE LA PARCELLE BA 76 POUR PARTIE APPARTENANT A NEOTOA

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, informe l'assemblée communale que la Commune de Liffré a réaménagé la circulation et les stationnements situés autour de sa propriété sise 24 rue La Fontaine.

Cet immeuble, à usage de bureaux, reçoit également du public. Les places de stationnements existantes étaient largement en nombre insuffisant, et la circulation autour de ce bâtiment est compliquée car peu large.

La Commune de Liffré a donc engagé le projet de création de nouvelles places de stationnement et de fluidification de la circulation en ré-ouvrant en sens unique la petite venelle donnant sur la rue de Rennes.

Pour permettre cet aménagement, il était nécessaire d'acquérir un peu de terrain sur l'espace vert des logements appartenant à NEOTOA, et situés Place Georges Brassens. Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée section BA n°76, pour une surface d'environ 115 m².

NEOTOA a précisé que l'acquisition se ferait à titre gracieux.

La Commission n°2 réunie le 7 septembre 2015 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BA n°76, appartenant à NEOTOA, pour une surface d'environ 115 m²;
- DIT que l'acquisition se fera à titre gracieux ;
- DIT que les frais annexes (géomètre, notaire) sont à la charge de la commune ;

- <b>AUTORISE</b> Monsieur le présente acquisition.	e maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la	ř



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,								
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,								
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.								
Affichage:									
09/10/15	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).								
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël								
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene								

#### N° 15.169

# LOTISSEMENT BEAUGÉ – DIVISION DE LA PARCELLE AX 64 - 11 rue Gilles de Roberval

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée communale que Monsieur PLEYBERT a acquis le 4 novembre 2013 la parcelle cadastrée section AX n°64 sise 11 rue Gilles de Roberval, à Beaugé.

Le projet de construction de Monsieur PLEYBERT ne pouvant aboutir, il envisage de céder son terrain à Monsieur LE CLERC, gérant de la société STRB actuellement installée 25 rue la Fontaine à Liffré.

Monsieur LE CLERC souhaite diviser la parcelle afin de pouvoir construire au Sud de la parcelle et soit vendre ou louer le fond de la parcelle.

La parcelle AX 64 est issue du lotissement de Beaugé autorisé par arrêté en date du 26 octobre 2007.

Le cahier des charges prévoit dans son article 3.6 sur la revente du terrain, qu' « en cas de revente du terrain avant démarrage des travaux de construction, la commune aura de plein droit la faculté de réacquérir le lot, ou devra donner son accord à la revente ».

De même, l'article 3.8 consacré au morcellement prévoit que « tout morcellement du terrain cédé, même après avoir reçu l'affectation prévue, est interdit sauf accord exprès de la ville ».

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

- **ACCEPTE** la cession du terrain cadastré section AX 64 au profit de M. LE CLERC ou tout autre entité qu'il aura constitué à cet effet ;
- **ACCEPTE** le morcellement de la parcelle AX 64;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïe, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL								
	Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,								
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.								
Affichage:									
09/10/15	<u>5 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).								
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël								
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene								

N° 15.170

# RÉSIDENCE LA FONTAINE Dénomination des voies

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, informe l'assemblée communale que le permis d'aménager du lotissement Résidence la Fontaine a été délivré. Il convient dès à présent de procéder à la dénomination des voies de ce lotissement.

Son plan de composition comprend une voie principale et quatre accès aux lots 13 à 22.

Sur proposition de la commission n°2 réunie le 7 septembre 2015, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nom suivant : rue Guy de Maupassant.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

- ADOPTE la proposition du rapporteur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	<u>22 Présents</u> : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON								
	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,								
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,								
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.								
<u>Affichage:</u>									
	5 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN								
09/10/15	Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT								
	Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).								
	<u>2 absents excusés</u> : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël								
37 1 1									
Nombre de conseillers en	o / · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene								

#### Nº 15.171

# DÉNOMINATION DE LA VOIE D'ACCÈS A L'ARRIÈRE DES BÂTIMENTS DE LA CCPL DEPUIS LA RUE DE FOUGÈRES

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, propose à l'assemblée communale de dénommer la voie située derrière le Rose Armor.

Sur proposition de la commission n°2 réunie le 25 mars 2015, il est proposé d'adopter le nom d'allée Naïg Rozmor, poétesse et écrivaine bretonne (1923-2015).

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

- **ADOPTE** la proposition du rapporteur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage: 09/10/15	5 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).  2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.172

# PRÉCISIONS A LA DÉLIBÉRATION N°14.059 - DÉLAI DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF-

M. LIZÉ, adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle à l'assemblée communale que la délibération n°14.059 en date du 17 mars 2014, indique que selon l'article L1331-1 du Code de la Santé publique: «le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte. »

Toutefois des dérogations peuvent être accordées par la Ville dans le cas où l'installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) est :

- Récente (moins de 4 ans à la 1ère demande)
- En bon état de fonctionnement
- Aux normes
- Dispose d'une attestation de vérification technique Favorable de moins d'un an, ne présentant aucune non-conformité, délivrée par le contrôleur des installations d'ANC.

Si l'ensemble de ces quatre conditions est remplie, le propriétaire pourra, s'il le souhaite, demander une prolongation de 2 ans du délai de raccordement au réseau d'eaux usées, afin qu'il puisse amortir son installation d'ANC. Conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé publique, le délai total de prolongation ne pourra excéder 10 ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.

En cas de vente du bien, avant le terme de ce délai de 10 ans, l'acquéreur aura quant à lui l'obligation de se raccorder sous 6 mois au réseau d'assainissement collectif.

Il est précisé qu'un immeuble est considéré comme raccordable même s'il se situe en contrebas d'un collecteur public qui le dessert. Le dispositif de relevage des eaux usées est à la charge du propriétaire.

Toutefois, s'il est établi que le raccordement s'avère techniquement très difficile et nécessite des frais disproportionnés, une exonération de l'obligation de raccordement pourra être étudiée par la Ville.

L'assemblée municipale sera invitée à se prononcer sur cette information.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la proposition du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL								
	Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,								
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.								
Affichage:									
09/10/15	<u>5 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).								
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël								
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene								

Nº 15.173

# DÉROGATION DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC

Monsieur LIZÉ, adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement, informe l'assemblée communale que suite à la délibération prise précédemment, qui indique que s'il est établi que le raccordement d'une habitation au réseau communal des eaux usées s'avère techniquement très difficile et nécessite des frais disproportionnés, une exonération de l'obligation de raccordement au réseau communal des eaux usées pourra être étudiée par la Ville.

Concernant l'habitation du 9 allée de la Baillée Huchet, M. Kevin MORIN a déposé un dossier de demande de maintien de la parcelle en assainissement autonome.

Le raccordement au réseau d'assainissement communal est en effet difficile car il nécessite la réalisation de 165 ml de réseau d'assainissement gravitaire à une profondeur de 3m environ croisant les conduites et fourreaux de desserte des habitations voisines.

De plus, le raccordement au réseau d'assainissement communal a été estimé à 24 568,50 € TTC, ce qui est disproportionné par rapport au coût d'un assainissement autonome.

Il est proposé d'accorder une dérogation de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour la parcelle située 9 allée de la Baillée Huchet à Liffré.

Toutefois, si le propriétaire de la parcelle le souhaite, il pourra, dans le futur, se raccorder au réseau communal, sous réserve d'en informer au préalable la mairie et de réaliser ses travaux selon les normes en vigueur et les règles de l'art. Ce raccordement rendra alors caduque la présente dérogation.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCORDE** une dérogation de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour la parcelle située 9 allée de la Baillée Huchet à Liffré et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
09/10/15	5 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).  2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
	2 absents excuses: Messieurs HAMARASH-LEPRETRE ARO et LORAND Guenaei
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.174

# CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE REJET DES EFFLUENTS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES SALAISONS CLERMONT

Monsieur LIZÉ, adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle à l'assemblée communale que l'Etablissement CLERMONT ne pouvant pas déverser ses rejets d'eaux usées autres que domestiques directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité et ne disposant pas des installations adéquates permettant un traitement suffisant, il est proposé d'autoriser, sous réserve du respect des échéanciers de mise en conformité et de réalisation prévus, l' Etablissement CLERMONT à déverser ses effluents dans le réseau public d'assainissement aux conditions administratives, techniques et financières définies suivant les conditions de la convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** l'Établissement CLERMONT à déverser ses effluents dans le réseau public d'assainissement aux conditions administratives, techniques et financières définies suivant les conditions de la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL								
	Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,								
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.								
Affichage:									
09/10/15	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).								
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël								
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene								

#### N° 15.175

## EXTENSION DU RÉSEAU DES EAUX USÉES ET RUE DES CANADAIS

Monsieur LIZÉ, adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement, informe l'assemblée communale qu'un propriétaire a demandé à bénéficier d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif afin de desservir une nouvelle habitation avec une prise en charge financière correspondant aux extensions de réseau nécessaires, qui sont d'environ 40 ml.

Trois entreprises ont été consultées.

Il apparait que la proposition de la société SBTPE pour l'extension du réseau et la réalisation du branchement est la mieux disante.

Le montant global est composé du montant des travaux de 7 995,00 € H.T et des frais administratifs liés à l'opération.

Le propriétaire bénéficiaire de cette extension la financera au moyen d'un fonds de concours.

L'entretien du réseau sur le domaine public jusqu'à la connexion à la boite de branchement en limite de propriété sera à la charge de la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

- VALIDE la réalisation des réseaux avec une prise en charge à 100 % par le demandeur ;
- VALIDE la rétrocession des réseaux à la commune à compter de la réception des travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le demandeur afin de formaliser l'accord ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,								
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,								
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.								
Affichage:									
09/10/15	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).								
	<u>2 absents excusés</u> : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël								
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene								

#### N° 15.176

#### TARIFS DU CENTRE CULTUREL

Monsieur DESBORDES, adjoint chargé à la culture, rappelle à l'assemblée communale que lors de sa séance du 20 mai, le Conseil a fixé les tarifs applicables aux différents spectacles de la saison culturelle pour la saison 2015 – 2016.

Il est proposé de faire évoluer les tarifs suivant :

# - Modification du tarif de la soirée « dîner avec les Vutron-Corby » le samedi 19 mars 2016

Le tarif de cette soirée – qui a lieu dans le cadre du « Week-end du Rire » - regroupe 2 propositions artistiques. La partie concert dispose d'une jauge plus élevée que la partie dîner. Dissocier les 2 parties devrait dès lors permettre d'ouvrir la soirée à un plus grand nombre de spectateurs, c'est pourquoi il est proposé de créer un tarif spécifique « concert seul », modifiant comme suite la grille tarifaire :

		Billets à l'unité				
		Plein tarif	Réduit	1/2 tarif	enfants -18 ans	Carnet Loisirs
Soirée 1	Thierry Garcia B	17,00 €	14,50 €	8,50€		6,00€
Soirée 2	Dîner + Radio city C	14,00 €	12,00 €	7,00€		6,00€
	Radio city seulement	10,00€		5,00€		
Dimanche	Boîte à gants $P$	9,00€	7,00€		7,00€	
	Forfait (soirée 2 complète)	27,00€	22,50 €	13,50 €		

# - Tarif du concert de l'Orchestre Symphonique de Bretagne à La Bouëxière le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016

Ce concert est organisé en collaboration avec la commune de La Bouëxière et dans sa salle. Dès lors, le tarif proposé est celui habituellement pratiqué par la commune de La Bouëxière, à savoir : 10 € pour le plein tarif et 5 € pour le demi tarif applicable aux moins de 25 ans.

- Tarif de la sortie au TNB pour le concert de l'Orchestre Symphonique de Bretagne le jeudi 28 avril 2016

Sortie organisée en collaboration avec la commune de La Bouëxière, sur réservation pour 50 personnes maximum (25 de Liffré / 25 de La Bouëxière).

L'Orchestre Symphonique de Bretagne permet de bénéficier du tarif adhérent du TNB, à savoir 18 € par personne (adulte ou enfant).

L'intégralité de cette recette sera reversée au TNB sur présentation d'une facture.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** les propositions du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	<u>22 Présents</u> : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	THESSIER Maryvoline, VEILLON Sandra.
Athchage:	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN
09/10/15	Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	Johannan (pouvoir a M. DEGOE), while KOCSSEL (pouvoir a Mine DKIDEL).
	2 absents excusés: Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice: 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

#### N° 15.177

### RÈGLEMENT DU DISPOSITIF CARTE DE LOISIRS

Monsieur DESBORDES, adjoint chargé à la culture, rappelle à l'assemblée communale que lors de sa séance du 20 mai, le Conseil avait validé l'évolution du dispositif du carnet loisirs en carte loisirs. Il convient de valider aujourd'hui les modalités pratiques de mise en œuvre de ce dispositif à compter de l'année scolaire 2015-2016.

Pour cela, il est tout d'abord nécessaire de rappeler le fonctionnement du dispositif qu'il s'agit de remplacer.

Le carnet loisirs jeunes existe depuis 1999, afin d'ouvrir le plus largement l'accès à la culture des jeunes liffréens âgés de 11 à 20 ans.

Ce carnet contient 14 tickets détachables:

- 4 entrées aux spectacles du Centre culturel au tarif préférentiel de 6€,
- 10 places de cinéma au tarif de 2,30€.

Il est à noter qu'à la suite de la signature d'une convention entre la commune et le cinéma Saint Michel, la commune de Liffré prend en charge la différence entre le prix réel de l'entrée à une séance et celui du ticket remis aux bénéficiaires.

Aujourd'hui, et suite à l'avis favorable de la commission 1 qui s'est tenue le 8 septembre, il est proposé de faire évoluer le carnet, tant sur la forme que sur les modalités de délivrance, à savoir :

- Conditions d'âge : être âgé de 11 ans (ou être scolarisé en classe de 6ème) à 20 ans au plus, sur la période concernée
- Période de validité : du 15 septembre de chaque année au 14 septembre de l'année suivante.
- Justificatifs nécessaires :
  - o abandon du justificatif de scolarité

- o pièce d'identité ou tout justificatif avec photographie (exemple : carte de transport, carnet de correspondance du collège...)
- o être domicilié à Liffré
- Forme de la carte et nombre de places ouvertes :
  - o Abandon du système de tickets
  - O Carte personnalisée, avec au recto nom et prénom du bénéficiaire, ainsi que la photographie
  - o Accès à:

10 places à tarif réduit au cinéma (10 cases étant à cocher sur la carte par le cinéma), à 2.30 € (à titre indicatif, pour la saison 2015-2016)

L'intégralité des spectacles de la saison culturelle liffréenne, au tarif de 6 (à titre indicatif pour la saison 2015-2016)

- Lieu de remise de la carte :
  - o Accueil de la mairie
  - Centre culturel
  - o Foyer des jeunes (Annexe)
  - o Médiathèque

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** les propositions du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage: 09/10/15	5 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).  2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 17.178

# DEMANDE DE SUBVENTION AU PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Monsieur DESBORDES, adjoint chargé à la culture, informe l'assemblée communale que la DRAC Bretagne attribue chaque année une aide pour les projets d'éducation artistique en direction des écoles situées dans la zone blanche. La zone blanche est un territoire géographique défini par la DRAC, qui correspond à une zone éloignée des activités culturelles. Les communes du Pays de Liffré ne sont pas situées en zone blanche. Par contre, c'est le cas des communes de la Com'Onze.

Sur ce territoire, l'école de la Vallée Verte de Mézières-sur-Couesnon se rend chaque année au centre culturel pour venir voir des spectacles lors des séances scolaires.

C'est la raison pour laquelle a été monté un projet s'intitulant « comprendre les différentes formes du spectacle vivant » en partenariat avec cette école et l'espace culturel Bel Air de Saint Aubin du Cormier.

Ce projet a pour objectif de faire découvrir aux 120 élèves de cette école les différentes formes du spectacle vivant en leur permettant d'assister à 4 spectacles et à une sortie en direction d'une compagnie en résidence. Enfin, les enfants participeront également à la création d'un spectacle éphémère déambulatoire imaginé par la compagnie Mirelaridaine et s'intitulant « La balade dans l'imaginarium des Vutron Corby ».

Ces différents ateliers correspondront à environ 30h de pratiques artistiques.

Sur un coût global de projet évalué à 13 129,00 €, la DRAC a décidé d'octroyer une subvention de 4 000 €, la commune de Mézières-sur-Couesnon prendra en charge une partie des dépenses de transport, la billetterie s'élèvera à 600 € environ et la participation de la commune de Liffré à 6 529 €.

Afin de pouvoir bénéficier du financement proposé pour ce projet qui se déroulera au cours de l'année scolaire 2015-2016, il est proposé de solliciter le versement de la subvention octroyée.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (il y a eu une abstention : Mme FRANCANNET Chantal) :

- **SOLLICITE** le versement du montant de la subvention octroyée d'un montant de 4 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
A 65 -1	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	F
09/10/15	5 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice: 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.179

# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE LIFFRE DANS LE CADRE DES TAP

Monsieur BERTIN, conseiller municipal délégué à la vie scolaire, rappelle à l'assemblée communale que l'Ecole de musique du Pays de Liffré propose diverses activités telles que l'éveil musical, la formation musicale, l'utilisation des instruments de musique et la diffusion au sein de nombreux ensembles.

La principale vocation de l'école est d'enseigner la musique à un public varié au travers de l'apprentissage d'un instrument et/ou au travers d'une pratique d'ensemble. A cela viennent s'ajouter les notions de diffusion et d'acteur culturel au sein d'un Pays. Le tout permet aux élèves de l'école de musique d'obtenir des acquis fondamentaux, de les développer en leur permettant de s'exprimer musicalement.

Les Temps d'Activités Périscolaires « TAP » sont mis en place par les collectivités territoriales en prolongement du temps de classe. Ils sont pensés en articulation avec le projet d'école et contribuent à l'épanouissement et au développement de l'enfant. Ces activités relèvent des compétences communales.

Conformément à l'article L5211-4-1 III et IV du Code général des collectivités territoriales, les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de leurs communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Comme les autres communes du territoire, Liffré a émis le souhait que l'école de musique du Pays de Liffré intervienne dans les écoles de la commune pour y assurer des cours sur le temps d'activité périscolaire. Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes pour fixer les modalités d'intervention.

C'est dans ce contexte, qu'il vous est proposé de valider les conditions de cette mise à disposition, telles qu'elles ressortent du projet de convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VALIDE** les conditions de mise à disposition de l'école de musique du Pays de Liffré et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout autre document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 09/10/15	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	Jonathan (pouvoir a M. BEGUE), Mme ROUSSEL (pouvoir a Mme BRIDEL).  2 absents excusés: Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.180

# PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT – ACOMPTE DE LA DOTATION 2015

Monsieur BERTIN, conseiller municipal délégué à la vie scolaire, rappelle à l'assemblée communale qu'afin de permettre aux écoles privées sous contrat de la commune de faire face à leurs dépenses de fonctionnement, dans l'attente du calcul du montant exact de la participation due par la commune au titre de l'exercice 2015, le Conseil du 8 avril avait accordé le versement à l'Organisme Gestionnaire des Ecoles Catholiques d'un acompte de 97 428,35 € correspondant à 70 % du versement effectué en 2014.

Afin de permettre à cet organisme de poursuivre son fonctionnement et dans l'attente de la validation définitive – en cours – du montant de la subvention 2015, il est proposé de verser un second acompte de 35 000 € correspondant à environ 25 % du montant versé en 2014 et qui s'élevait à 139 183,36 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (il y a eu 6 abstentions : Mme DÉSILES, M. JOUSSEAUME, M. LIZÉ, M. GRÉGOIRE, Mme RANSONNETTE et Mme VEILLON et une non-participation au vote : M. SALAÜN) **ACCEPTE** le versement du second acompte de 35 000 € correspondant à environ 25 % du montant versé en 2014 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
09/10/15	5 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	<u>2 absents excusés</u> : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.181

# ANNULATION DES PÉNALITÉS APPLICABLES A UN PRESTATAIRE DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU PARC D'ACTIVITÉS DE SÉVAILLES

Mme BOURCIER, adjointe aux affaires financières, informe l'assemblée communale que dans le cadre de la réalisation de la phase 3 du marché n° 12.007 «Etudes préalables à la création d'un nouveau quartier d'activités : le parc de Sévailles », le Cabinet Bourgois, mandataire du groupement attributaire du marché, devait fournir à la collectivité le dossier lois sur l'eau nécessaire à la réalisation de l'opération.

La réalisation de cette phase a été prolongée de 3 semaines par l'avenant n°1 au marché. Malgré cette prolongation, le document finalisé a été remis avec 42 jours de retard par rapport au délai total accordé, avenant compris.

Selon l'article 5-1-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) « pénalités pour retard », la collectivité peut décompter des pénalités sur la base de 1/3000ème du montant de la phase par jour de retard.

L'application de cette formule de calcul au cas d'espèce amènerait à l'application d'une pénalité pour retard qui s'élèverait à 302,82 € TTC.

Au regard de la qualité du travail final fourni par le prestataire qui, au sein du groupement, était plus particulièrement chargé de la réalisation de ce dossier (le cabinet DMeau), ainsi que de l'extension du périmètre auquel s'appliquait le dossier (incluant désormais des opérations connexes), il est proposé au Conseil – sur l'avis favorable de la commission finances réunie le 10 septembre - de ne pas appliquer les pénalités de paiement prévues au marché.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** de ne pas appliquer de pénalités de paiement prévues au marché de maîtrise d'œuvre du Parc d'activités de Sevailles au Cabinet BOURGOIS et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
09/10/15	<u>5 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT
	Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	2 absents excusés: Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice: 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

#### N° 15.182

#### GARANTIE D'EMPRUNT – PROGRAMME AIGUILLON CONSTRUCTION

Mme BOURCIER, adjointe aux affaires financières, informe l'assemblée communale que la commune a été sollicitée afin d'accorder à Aiguillon Construction une garantie d'emprunt lui permettant de finaliser le financement de son opération rue de Fougères, Le Silva, qui est une opération de 28 logements répartis sur deux bâtiments, 16 dans le bâtiment B et 12 dans le bâtiment A.

Ces 28 logements seront réalisés en PSLA.

A cette fin, Aiguillon Construction souhaite contracter un emprunt total de 3 000 000 € sur 30 ans auprès d'ARKEA avec une phase de mobilisation optionnelle de 3 à 24 mois dans la limite du 30/12/2017; un amortissement progressif ou constant, une périodicité des remboursements annuelle, un taux de 2 % révisable indexé sur le Livret A et un remboursement anticipé possible et gratuit à chaque date d'échéance en cas de levée d'option.

Ce prêt se repartira de la façon suivante entre les deux bâtiments : 1 290 000 € pour le bâtiment A et 1 710 000 € pour le bâtiment B.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est sollicité la garantie de la collectivité à hauteur de 100 % du montant de l'emprunt, sans qu'il soit pour cela besoin de provisionner dans les comptes de la ville des montants prudentiels, ni qu'il y ait à tenir compte de toute forme de ratio.

Il est proposé au Conseil de se prononcer en faveur de cette garantie qui permettra le lancement d'un programme nécessaire pour la poursuite du développement de l'offre de logements sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la proposition du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
<u>Affichage :</u>	
	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN
09/10/15	Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT
	Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	<u>2 absents excusés</u> : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene
exercice : 29	Secretaire de seance : Madame DESILES Meriene

#### N° 15.183

## DECISION MODIFICATIVE nº 1/2015 du budget EAU

Mme BOURCIER, adjointe aux affaires financières, informe l'assemblée communale que faute de crédits suffisants en recette d'investissement au chapitre 041 − « opération patrimoniale », il est nécessaire de rajouter à ce chapitre 118 000,00 €. La nature du chapitre 041 implique un équilibre avec le même chapitre en dépenses et il convient donc de rajouter aux dépenses du chapitre 041 la même somme.

Cette opération permet d'établir l'équilibre sur ces opérations d'ordre (opérations n'entraînant pas d'encaissement et de décaissement réels). Il convient pour équilibrer les sections de recettes et de dépenses du budget investissement, de prendre également en compte l'encaissement réel de la somme ci-dessus. A cette fin, il est proposé au Conseil d'enregistrer au chapitre 27, une recette de 118 000 € et d'équilibrer recettes et dépenses d'investissement en créditant le chapitre 020 − « dépenses imprévues » de 118 000 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VALIDE** cette modification budgétaire du budget du service eau et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
Affichage:	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Amenage:	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN
09/10/15	Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice: 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.184

#### ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Mme BOURCIER, adjointe aux affaires financières, informe l'assemblée communale qu'à la demande du comptable de la commune, il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur la somme de 1 337,76 € correspondant à des dettes de services périscolaires pour une personne ayant fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel rendant la somme due définitivement irrécouvrable.

En conséquence, il est proposé au Conseil de donner droit à la demande d'admission en non-valeur sollicitée par le comptable communal.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** la demande d'admission en nonvaleur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
<u>Affichage :</u>	
	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN
09/10/15	Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT
	Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	<u>2 absents excusés</u> : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene
exercice : 29	Secretaire de seance : Madame DESILES Meriene

N° 15.185

#### ADHÉSION A L'A.N.D.E.S.

Madame BOURCIER, adjointe aux affaires financières, informe l'assemblée communale que l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport est une association qui a pour but d'aider et de promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement pour les pratiques et les équipements sportifs.

Cette association organise ainsi régulièrement à cet effet des rencontres d'information – formation.

Il est proposé que la commune y adhère, le montant de cette adhésion annuelle étant de 215 €.

Cette adhésion sera renouvelée annuellement et pourra être interrompue à tout moment sur simple décision de Monsieur le Maire s'il s'avérait que l'association ne répondu plus aux besoins et aux attentes de la collectivité.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** l'adhésion de la commune à l'association A.N.D.E.S. pour un montant annuel de 215 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïe, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
Affichage:	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Amenage:	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN
09/10/15	Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice: 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.186

## SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AUX RESTOS DU COEUR

Madame BOURCIER, adjointe aux affaires financières, rappelle à l'assemblée communale que conformément à la convention qui a été conclue entre la commune et les Restos du Cœur en 2012, et notamment à son article 7, la commune verse à cette association une subvention d'équilibre correspondant aux dépenses qu'elle engage pour le loyer et les charges du local qu'elle occupe 52 avenue de la Forêt, sur présentation des justificatifs.

Pour l'année 2014-2015, le montant s'élève à 5 170,65 €.

Il est proposé au Conseil de valider ce versement.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VALIDE** le versement d'un montant de 5 170,65 € au Restos du Cœur pour l'année 2014-2015 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
<u>Affichage :</u>	
	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN
09/10/15	Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT
	Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	<u>2 absents excusés</u> : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene
exercice : 29	Secretaire de seance : Madame DESILES Meriene

N° 15.187

#### SUBVENTION DE DÉMARRAGE A L'ASSOCIATION RUGBY CLUB LIFFREEN

Madame BOURCIER, adjointe aux affaires financières, informe l'assemblée communale qu'une nouvelle association, RUGBY CLUB LIFFREEN s'est constituée dans le but :

- de pratiquer le rugby loisir et compétition,
- d'initier les jeunes à ce sport,
- d'organiser des manifestations autour du rugby.

Par courrier en date du 24 aout 2015, cette association demande une subvention de démarrage.

Pour lui permettre de débuter dans de bonnes conditions, il est proposé de lui allouer une subvention de 300 €, comme nous le faisons habituellement pour toute nouvelle association.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

- ACCEPTE d'allouer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Rugby Club Liffréen » ;
- **DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 6574;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïe, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	22 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
Affichage:	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Amenage:	5 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme GUEGUEN
09/10/15	Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice: 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

#### N° 15.188

#### SUBVENTION A L'ASSOCIATION LIFFRÉ-PIELA - 2015

Madame BOURCIER, adjointe aux affaires financières, rappelle à l'assemblée communale qu'il avait été décidé d'attribuer annuellement une subvention de fonctionnement à l'association LIFFRE PIELA calculée de la façon suivante : 1 ‰ du montant des dépenses de la section de fonctionnement du budget général tels qu'arrêté dans le compte administratif de l'année n-1 en additionnant les dépenses de l'exercice et les charges qui y sont rattachées.

Pour 2015, cette opération fait apparaître une subvention de 8 241,00 €. Les crédits nécessaires seront inscrits si besoin à l'article 6574 du budget général.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

- **ACCEPTE** d'allouer une subvention d'un montant de 8 241 € à l'association « Liffré-Piéla » ;
- **DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 6574 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	21 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
09/10/15	6 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme FRANCANNET Chantal (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

#### N° 15.189

#### MODIFICATION ET TRANSFORMATION DE POSTES DE TRAVAIL

Mme RANSONNETTE, adjointe au personnel communal, expose le rapport suivant :

#### « Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe

Il est proposé à l'assemblée de réviser la durée hebdomadaire du poste suivant afin de permettre à un agent contractuel d'être nommé stagiaire.

- Poste d'agent d'entretien, à temps non complet (23h/35ème) créé par délibération n°00.320 du 20 décembre 2000 devenu un poste d'agent des services techniques par le décret n°2005-1344 du 28 octobre 2005 puis adjoint technique de 2ème classe par le décret 2006-1695 du 22 décembre 2006. Il est proposé que le temps du poste soit porté à 24h30/35ème.

Cette mesure prendra effet au 1er septembre 2015.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

# <u>Transformation d'un poste d'adjoint technique en chef en un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe</u>

Un poste d'adjoint technique en chef, à temps complet, avait été créé par la délibération n°01.093 du 29 mars 2001. »

Afin de permettre à un agent contractuel d'être nommé stagiaire il vous est proposé de transformé le poste précité en un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à temps complet

Date de prise d'effet : 1er septembre 2015

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** les propositions du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	21 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
09/10/15	6 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme FRANCANNET Chantal (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

#### N° 15.190

# CRÉATIONS DE POSTES SUITE A PROMOTIONS INTERNES ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Mme RANSONNETTE, adjointe au personnel communal, expose le rapport suivant :

#### « Transformation d'un poste suite à la réussite à un examen professionnel

Afin de permettre l'avancement de grade de l'un de nos agents communaux inscrit sur la liste d'admission établie à la suite de leur réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe, il est proposé de transformer les postes ci-dessous, à compter du 3 juillet 2015 :

POSTE ACTUEL :	POSTE TRANSFORME :
1 poste <b>d'adjoint administratif territorial de 2</b> ème <b>classe,</b> à temps complet créé par la délibération n°08.055 du 27 mars 2008	1 poste <b>d'adjoint administratif territorial de 1</b> ère <b>classe,</b> à temps complet

## Transformation d'un poste suite à promotion interne

Afin de permettre le changement de grade d'un agent communal inscrit sur la liste d'aptitude au grade de Technicien Territorial, établie au titre de la promotion interne 2015, il est proposé de procéder à la transformation suivante :

POSTES ACTUELS :	POSTES TRANSFORMES :
1 poste <b>d'agent de maîtrise</b> , à temps complet, créé par la délibération n°11.083 du 22 avril 2011	1 poste de <b>technicien territorial</b> , à temps complet, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 »

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** les propositions du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2015	21 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
09/10/15	6 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme FRANCANNET Chantal (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice: 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

#### N° 15.191

## REMBOURSEMENT D'UNE SOMME ENGAGÉE PAR UN AGENT POUR L'ACHAT DE PROTHÈSES AUDITIVES

Mme RANSONNETTE, adjointe chargée du personnel communal, informe l'assemblée communale que pour des raisons médicales, un agent, reconnu travailleur handicapé, a dû procéder à l'acquisition de prothèses auditives pour un montant de 950,29 € TTC.

L'agent ne pouvant se faire rembourser lui-même de ces sommes, la commune a entamé des démarches auprès du FIPHFP pour en obtenir le remboursement.

La commune venant d'obtenir le remboursement de la somme demandée, il est demandé de vous prononcer sur le remboursement du montant précité.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la proposition du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD

Date de convocation:	21 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN
18 septembre 2015	Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-
	Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE
	Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne,
	VEILLON Sandra.
<u>Affichage :</u>	
	6 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme
09/10/15	FRANCANNET Chantal (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme GUEGUEN Danièle
	(pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan
	(pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	u // u //
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

#### N° 15.192

# CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIFFRÉ (C.C.P.L.) POUR LA MISE A DISPOSITION DE SES VÉHICULES POUR LE TRANSPORT DE PASSAGERS D'UNE CAPACITÉ DE 9 PLACES OU PLUS

Mme BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale que la Communauté de communes vient d'acquérir un nouveau véhicule d'une capacité de 9 places pour le transport de personnes, y compris celles à mobilité réduite.

Par une délibération de 2010, la commune avait approuvé les termes d'une convention de mise à disposition par la C.C.P.L. de son véhicule Jumper – Citroën « Les lignes de la coccinelle ».

Afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition du nouveau véhicule adapté ainsi que des véhicules qui viendraient intégrer le parc automobile de la Communauté de communes, il est proposé d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition des véhicules de transport de personnes d'une capacité de 9 places ou plus pour répondre à des besoins ponctuels.

La commission 2 en date du 10 septembre a émis un avis favorable.

Les conditions de cette mise à disposition sont précisées dans un projet de convention transmis en annexe de la présente délibération.

Par ailleurs, les conditions financières de la mise à disposition du véhicule Jumper – Citroën « Les lignes de la coccinelle » restent inchangées.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ADOPTE la proposition du rapporteur et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 18 septembre 2015	21 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
00/40/45	6 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme
09/10/15	FRANCANNET Chantal (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	2 absents excusés: Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	,
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.193

## AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ

Monsieur DANTON, conseiller municipal délégué à l'accessibilité, propose à l'assemblée communale d'approuver le rapport technique et l'échéancier de mise en conformité pour le patrimoine communal

#### 1. Rappel réglementaire

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées stipule que « la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ».

Elle fixe au 27 septembre 2015 le délai au terme duquel l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) doit être mis en œuvre.

Conformément à la loi, l'ensemble des handicaps moteurs, sensoriels, mentaux, psychiques et cognitifs sera à considérer dans le cadre de cette étude. En ce qui concerne les espaces affectés aux fonctions, destinés au personnel communal, la prestation ne portera que sur les éléments "immobiliers".

#### Le diagnostic (audit) devra permettre à la Commune :

- de remplir ses obligations envers la loi 2005-102 et ses textes d'application quant à la réalisation de diagnostics des conditions d'accessibilité,
- de qualifier les conditions d'accessibilité actuelles en fonction de la conformité réglementaire des installations et de la qualité d'usage que revêtent actuellement les espaces affectés aux différentes fonctions du bâtiment et des IOP,

- de disposer de scénarii d'amélioration des conditions d'accessibilité. Ces scénarii, constitués d'actions, permettront à la Commune de définir une organisation d'accueil de ces bâtiments et serviront de base pour l'établissement de l'AD'AP,
- de connaître les moyens techniques et les enveloppes financières pour mettre en œuvre les scénarii.
- à l'échelle du parc de bâtiments et des IOP, de disposer d'une synthèse permettant de qualifier globalement les conditions d'accessibilité du parc en fonction de leur conformité réglementaire et de comparer les conditions d'accessibilité entre sites constituant le parc.

L'ensemble des points ci-dessus constituera un dossier conforme au dossier AD'AP tel que défini par le décret.

#### 2. Procédure retenue par la collectivité

La collectivité a décidé de confier à un bureau d'étude la réalisation du dossier AD'AP.

Cette étude comprend les éléments principaux suivants :

- une analyse des conditions existantes d'accessibilité pour les bâtiments concernés et leurs abords, faisant ressortir les enjeux hiérarchisés d'amélioration de cette accessibilité ;
- un volet « avertissement, évacuation, mise à l'abri des personnes handicapées en cas de sinistre » devra également être complété ;
- des préconisations de solutions (techniques, architecturales, fonctionnelles,...) d'amélioration de l'accessibilité, obligatoirement accompagné d'un chiffrage financier;
- une réflexion sur les possibilités de dérogation de mise en accessibilité en fonction des particularités des sites (impossibilité technique, contraintes liées à la préservation du patrimoine et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences);
- une évaluation fine du coût des solutions préconisées retenues par la collectivité.
- une programmation des travaux par ordre de priorité,
- la rédaction de l'AD'AP

L'étude concerne 26 bâtiments, propriété de la Ville et 13 installations ouvertes au public (parcs, aires de jeux...).

La collectivité a retenu la société QCS SERVICES le 8 juin 2015 afin de réaliser cette mission.

#### 3. <u>Résultat</u>

Le diagnostic met en évidence de nombreuses non-conformités sur l'ensemble de notre patrimoine sur la chaine complète de déplacement (de l'extérieur au bâtiment à l'utilisation des services).

Les non conformités concernent l'ensemble des handicaps. Les non conformités portent notamment sur les hauteurs de seuils, la lourdeur des portes, l'aménagement des sanitaires, le contraste visuel entre les appareillages (interrupteurs...) et les supports...

Pour l'ensemble des sites, des préconisations ont été apportées avec une estimation des coûts pour chacune d'entre elles.

#### 4. <u>Proposition d'échéancier</u>

Le dossier a été présenté à la commission communale d'accessibilité le 18 septembre 2015.

En accord avec les membres de cette commission, il a été proposé de retenir la stratégie suivante :

- De retenir, conformément à la réglementation, deux périodes de 3 ans pour réaliser les travaux de mise en conformité des bâtiments.
- De privilégier la continuité de la chaîne de déplacement
- De prendre en compte l'évolution du patrimoine (projets de rénovation complète du patrimoine)
- D'optimiser les coûts et mettre en parallèle le coût de la mise en conformité et le gain d'accessibilité.
- De pouvoir réaliser des travaux de même nature à l'échelle du parc immobilier si cela permet des économies d'échelle.
- D'étudier les réorganisations des sites en fonctions des usages.
- De prioriser les bâtiments présentant un nombre important de personnes à mobilités réduites et la symbolique du bâtiment (salle du conseil et des mariages en mairie).

Il ressort de cette stratégie de consacrer une enveloppe comprise entre 50 000€HT et 65 000€HT par an sur l'ensemble des deux périodes en excluant trois bâtiments faisant l'objet d'une rénovation globale. Les trois bâtiments concernés (Complexe sportif Jules Ferry, Centre Multiactivités, Groupe Scolaire Jacques Prévert) sont programmé dans un échéancier compatible avec le dossier AD'AP avec un budget complémentaire.

Le dossier AD'AP se trouve en annexe.

La commission n°2, lors de la séance du lundi 21 septembre 2015 a validé le projet du dossier AD'AP avec les préconisations de la commission communale d'accessibilité.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VALIDE** le dossier AD'AP et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2015	21 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
09/10/15	6 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme FRANCANNET Chantal (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.194

# RÉFORME TERRITORIALE - ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE INTERCOMMUNAL DU PAYS DE LIFFRÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que les débats engagés dans les territoires suite à l'annonce des orientations de la loi NOTRe ont conduit le Pays de Liffré à relancer un processus de discussion et de positionnement sur son avenir.

Dans une délibération votée à l'unanimité en décembre 2014, la Communauté de communes du Pays de Liffré a réaffirmé son ambition de bâtir et de faire vivre un EPCI performant pour assumer des compétences indispensables à la vie de nos habitants et au dynamisme du territoire, sans nier le rôle et l'action de ses communes membres et des élus municipaux.

Son projet de territoire voté en 2013 a affirmé deux axes stratégiques : le service aux habitants et le service aux communes.

Le service aux habitants rassemble les actions que l'EPCI conduit pour assurer la vitalité et la solidarité sur l'ensemble des communes du Pays de Liffré : petite-enfance, personnes âgées, école de musique, office des sports, emploi, développement économique, gens du voyage, SPANC, transport Coccinelle, etc. Ces politiques sont appuyées sur des services structurés et, en dehors des deux villes centre, sur le réseau des maisons intercommunales.

Le service aux communes vise à faciliter l'action des élus municipaux sans pour autant réduire les compétences et responsabilités des communes. Ce sont les services communes et mutualisés que les communes peuvent utiliser si elles le souhaitent : informatique, achats, paye, accompagnement sur les révisions de PLU, les ZAC ou les lotissements communaux, accompagnement sur la communication municipale, mise à disposition d'éducateurs sportifs pour les TAP ou les ALSH, etc.

Dans leur délibération de décembre 2014, les élus du Pays de Liffré ont exprimé leur vision d'un futur EPCI pouvant se construire avec le Pays de Liffré et tout ou partie des Pays de Saint Aubin d'Aubigné et de Saint Aubin du Cormier. Cette hypothèse, qui ne peut se construire que dans le nécessaire respect des conseils municipaux dans leurs avis respectifs, pourrait ainsi structurer un nouvel EPCI sur les centralités que constituent Liffré, La Bouëxière, Saint Aubin du Cormier et Saint Aubin d'Aubigné.

Courant d'été la communauté de communes du Pays d'Aubigné a fait savoir qu'elle ne donnait pas suite à la proposition de rapprochement du Pays de Liffré, issue des rencontres organisées avec le Val d'Ille en 2014. Nous restons bien entendu ouverts à la reprise des discussions tout en prenant note de cette orientation.

En juillet 2015, à l'invitation de la Communauté de communes du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier, une rencontre a eu lieu entre deux délégations d'élus des bureaux du Pays de Liffré et du Pays de Saint Aubin du Cormier afin d'échanger sur l'opportunité d'un éventuel rapprochement. Cette rencontre faisait suite à une séance de travail avec un cabinet mandaté par le Pays de Saint Aubin du Cormier afin d'approfondir l'hypothèse de ce rapprochement.

Lors de ces deux réunions les élus ont pu observer les similitudes de problématiques vécus par les habitants et communes de ces deux territoires, ce qu'illustre bien l'étendue des compétences respectives prises par les deux EPCI.

En conclusion de cette rencontre les élus du Pays de Liffré ont indiqué leur disponibilité pour poursuivre les échanges, et les élus du Pays de Saint Aubin du Cormier ont indiqué poursuivre leurs débats afin de murir leur réflexion et de s'orienter vers une prise de position, indispensable au regard du nombre d'habitants de l'EPCI.

Le mercredi 2 septembre ont été reçus au Pays de Liffré des courriers affirmant la volonté des communes de Saint Aubin du Cormier, Livré sur Changeon, Gosné et Mézières sur Couesnon de former un EPCI avec les communes du Pays de Liffré.

Réunis le vendredi 4 septembre, les élus du bureau élargi aux maires du Pays de Liffré ont pris acte de cette position et ont confirmé à l'unanimité la position votée en décembre 2014, à nouveau exprimée lors de la rencontre de juillet 2015, et donc leur volonté d'intégrer ces communes.

Par délibérations en date du 15, 18 et 22 septembre 2015, les assemblées délibérantes des communes de Saint Aubin du Cormier, Livré sur Changeon, Gosné et Mézières sur Couesnon ont confirmé leur volonté de rejoindre la Communauté de communes du Pays de Liffré.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'intégration des communes de Saint Aubin du Cormier, Livré sur Changeon, Gosné et Mézières sur Couesnon, à la Communauté de communes du Pays de Liffré.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, de prendre en compte, dans le cadre de la préparation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, les délibérations des communes de Saint Aubin du Cormier, Livré sur Changeon, Gosné et Mézières sur Couesnon exprimant leur volonté d'intégrer la Communauté de communes du Pays de Liffré.
- **DÉCLARE** rester indisponible et ouvert à toute discussion avec les communes et la Communauté du Pays d'Aubigné en fonction des délibérations qui seraient prises en ce sens par leurs organes délibérants.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2015	21 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 09/10/15	6 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme FRANCANNET Chantal (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
Nombre de conseillers en exercice : 29	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël  Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.195

## EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, depuis la réunion du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2015, il a pris les décisions suivantes au titre des délégations qui lui ont été confiées par des délibérations du 9 avril 2014, 25 avril 2014 et 27 juin 2014 et conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# I- <u>Déclarations</u> d'intention d'aliéner : <u>Non-exercice</u> du droit de préemption sur les immeubles suivants :

- section BK n°206, 208, 210, 214, 209, 211 sis lieudit Les Brouillards-La Cornillère à Liffré et appartenant à Mesdames LESNE Madeleine, LAVIGNE Marie-Thérèse, LAVIGNE Marie-Paule, LIGUET Michèle, LAVIGNE Marie-Jeanne, LAVIGNE Anne, HARDY Marylène, et Messieurs LAVIGNE Guy, LAVIGNE Louis, LAVIGNE Michel, LAVIGNE Jean-Claude, HARDY Pierre, HARDY Pierrick;
- section BA n°68, sis 1 B Allée Guillaume Apollinaire à Liffré et appartenant à Monsieur MOULAN Raphaël;
- section BC n°116, sis 14, Allée des Bergeronnettes à Liffré et appartenant à Monsieur GIROT Christian et Madame CHOLLET Agnès ;
- section BK n°123, sis 1 allée des Tourterelles à Liffré et appartenant à Monsieur DENIEL Cyrille Frédéric Alain ;
- section BI n°37, sis 58 avenue du Président François Mitterrand à Liffré et appartenant à la SCI LES RHEDONES ;
- section BB n°257, sis 1 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SARL SOGAPROMO ;
- section BB n°231 et 243, sis 1 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SARL SOGAPROMO ;
- section BB n°232 et 244, sis 1 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SARL SOGAPROMO ;

- section BB n°235 et 247, sis 1 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SARL SOGAPROMO;
- section BB n°252, sis 1 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SARL SOGAPROMO ;
- section BB n°261, sis 1 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SARL SOGAPROMO ;
- section BB n°259, sis 1 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SARL SOGAPROMO ;
- section BB n°260, sis 1 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SARL SOGAPROMO ;
- section BB n°233 et 245, sis 1 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SARL SOGAPROMO ;
- section BB n°229 et 241, sis 1 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SARL SOGAPROMO ;
- section BA n°21, sis 28 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SAS LAMOTTE CONSTRUCTEUR
- section BB n°57, sis 36, rue de Rennes à Liffré et appartenant à Monsieur RIAUDET Geoffrey;
- section B n°1362 et 1363, sis 14, La Haute Bérue et La Baille Hubert à Liffré et appartenant à Monsieur LEBRETON Eric et Madame LEBRETON Yolaine ;
- section AY n°91, sis lieu-dit La Bergerie à Liffré et appartenant à la SARL RENO-BATI-ECO ;
- section BL n°207, sis 2 allée des Cormorans à Liffré et appartenant à Monsieur DERQUER Jean-Philippe ;
- section AZ n°75, sis 2 rue Romain Rolland à Liffré et appartenant à Monsieur et Madame BONHEURE Thierry;
- section AZ n°146 et 147, sis 5 rue des Canadais et lieu-dit La Croix de la Mission à Liffré et appartenant à Madame HERIGAULT Chrystel;
- section BD n°260, sis 12, rue des Ecoles à Liffré et appartenant à Monsieur FUSELIER Daniel, Monsieur FUSELIER Jean-Luc, Madame LEDUC Jeanne, Madame FUSELIER Yvelyne et Madame FUSELIER Sylvie;
- section AZ n°162, sis 17 rue de la Haute Bérue à Liffré et appartenant à Monsieur et Madame DUVILLIER Eric ;
- section BE n°676, sis 59, avenue François Mitterrand à Liffré et appartenant à Monsieur MASSON Aurélien, Madame LEBRETON Lydia et Madame JOUAN Ludivine ;
- section AZ n°369 et 366, sis rue de La Bergerie et 15 rue de la Haute Bérue à Liffré et appartenant à la SARL HELIO AMENAGEMENT ;
- section BA n°33, sis 7 rue Jacques Prévert à Liffré et appartenant à Monsieur et Madame MASSAT Nicolas :
- section AZ n°361 et n°363, sis 30 rue des Canadais à Liffré et appartenant à Monsieur DIVAY Jean et Madame RAVENEL Maria ;
- section BB n°211 et 213, sis 1 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SARL SOGAPROMO ;
- section BK n°55, sis 21 rue Pierre Brossolette à Liffré et appartenant à Monsieur FADIER Daniel et Madame PERROT Pierrette ;
- section BD n°27, sis 26 rue Alfred Kastler à Liffré et appartenant à Monsieur PERNEZ Roland et Madame TREMEL Florence ;
- section AV n°41 et n°42, sis avenue de la Forêt à Liffré et appartenant à la SAS MABIMMO ;
- section BA n°21, sis 28 rue La Fontaine à Liffré et appartenant à la SAS LAMOTTE Constructeur ;
- section AZ 290, sis 10 rue Frédéric Mistral et appartenant à Mesdames EMERIAU Norma et Bérénice et Madame HARKAT Mylène ;
- section AV n°56, sis 37 avenue de la Forêt et appartenant à Monsieur MARION Patrick ;
- section AX n°64, sis 11 rue Gilles de Roberval à Liffré et appartenant à la SCI ROBERVAL.

#### II - Marchés passés par délégation

### Avenant n°1 au marché passé pour l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le service Enfance / Jeunesse

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2015, vous avez été informés de l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le service Enfance / Jeunesse auprès de la société ARPEGE pour un montant, hors matériel, hors maintenance et hors options, de 27 162,50 €HT (marché signé le 19 mars 2015).

Dans le cadre de la mise en place de ce logiciel de gestion, la collectivité a souhaité pouvoir utiliser le module complémentaire « Planning des agents » afin de gérer les inscriptions et le taux d'encadrement.

Ainsi, il a été passé un avenant visant à accepter le devis du 20 mai 2015 rédigé par la société Arpège comprenant le module « Planning des agents » (600 €HT), son paramétrage (350 €HT) et une journée de formation (930 €HT). Les éléments proposés en option ne sont pas retenus.

Le montant des prestations complémentaires à exécuter par la société Arpège est ainsi fixé à la somme de **1 880 €HT.** Le nouveau montant du marché (hors maintenance), avenant 1 compris, est de **29 042 €HT.** L'augmentation financière du marché est donc de 6,92 %.

#### Remplacement de 7 puits de lumière de la couverture de la salle de sports Jacques Prévert

Une consultation pour le remplacement de 7 puits de lumière de la couverture de la salle de sports Jacques Prévert a été lancée le 12 mai 2015 sur le site <a href="https://e-megalisbretagne.org">https://e-megalisbretagne.org</a>.

La date limite de remise des offres était fixée au 4 juin 2015 à 17 h 30. Trois candidats ont remis une offre.

Après analyse des offres, la société TOITURE TRUFFAUT OLIVIER a été retenue pour un montant de 16 516,01 €HT. Le marché correspondant a été signé le 2 juillet 2015. Les travaux auront lieu pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2015.

#### Mise en conformité du Centre Culturel de Liffré

La Commune de Liffré a décidé de procéder à la mise en conformité de la salle de spectacle du Centre Culturel suite aux prescriptions de la commission de sécurité.

Cette consultation était scindée en 2 lots :

Lot 1: Structures, interventions dans l'existant

Lot 2 : Electricité

La consultation a été lancée le 5 mai 2015 sur le site <a href="https://marches.e-megalisbretagne.org">https://marches.e-megalisbretagne.org</a> et sur le journal d'annonces légales Ouest-France (parution le 9 mai 2015).

La date limite de remise des offres était fixée au 22 mai 2015 à 12 h 00. Un seul candidat a remis une offre dans les délais. Cette offre concernait le lot 1.

Après analyse de cette offre par le bureau d'étude SIO, la société COREVA de Noyal-sur-Vilaine (35) a été retenue pour un montant de 38 255,42 €TTC. Le marché correspondant a été signé le 4 juin 2015.

Une nouvelle consultation a été lancée le 29 mai 2015 afin d'attribuer le lot n°2 pour lequel il n'avait été reçu aucune offre, sur le site <a href="https://marches.e-megalisbretagne.org">https://marches.e-megalisbretagne.org</a> et sur le journal d'annonces légales Ouest-France (parution le 2 juin 2015).

La date limite de remise des offres était fixée au 9 juin 2015 à 12 h 00. Trois candidats ont remis une offre dans les délais pour le lot 2.

Après analyse des offres par le bureau d'étude SIO, la société L.E.G. de Saint-Grégoire (35) a été retenue pour un montant total (tranche ferme + tranche conditionnelle) de 55 680 €TTC. Le marché correspondant a été signé le 9 juillet 2015.

#### Aménagement des abords de la cuisine centrale et du restaurant scolaire

Des consultations ont été lancées pour l'aménagement des abords de la cuisine centrale et du restaurant scolaire nouvellement construit avenue Jules Ferry.

Ce marché était scindé en 3 lots :

Lot 1 : Voirie / Eaux Pluviales

Lot 2 : Eclairage Public – Barrières de circulation levantes

Lot 3 : Clôture et portail

La consultation pour le lot 1 « Voirie / Eaux Pluviales » a été lancée le 16 juin 2015 sur le site <a href="https://marches.e-megalisbretagne.org">https://marches.e-megalisbretagne.org</a> et sur le journal d'annonces légales Ouest-France (parution le 19 juin 2015).

La date limite de remise des offres était fixée au 7 juillet 2015 à 12 h 00. Six candidats ont remis une offre dans les délais.

Après analyse des offres, l'entreprise MAN TP de Pocé-les Bois (35) a été retenue pour un montant de 133 692 €TTC. Le marché correspondant a été notifié à l'entreprise le 30 juillet 2015.

La consultation pour le lot 2 « Eclairage public – Barrières de circulation levantes » a été lancée le 3 juillet 2015 sur le site <a href="https://marches.e-megalisbretagne.org">https://marches.e-megalisbretagne.org</a> et sur le journal d'annonces légales Ouest-France (parution le 7 juillet 2015).

La date limite de remise des offres était fixée au 21 juillet 2015 à 17 h 00. Cinq candidats ont remis une offre dans les délais.

Après analyse des offres, l'entreprise SPIE Ouest Centre a été retenue pour un montant de 63 690,60 €TTC. Le marché correspondant a été notifié le 12 août 2015.

La consultation pour le lot 3 sera lancée ultérieurement pour installer une clôture sur les nouvelles limites avec le collège et fermer la zone livraison.

# Renouvellement des conduites d'adduction et de distribution d'eau potable dans le secteur de la Buzardière - Attribution du marche et avenant n°1

Par délibération n°15.151 du 1<sup>er</sup> juillet 2015, vous avez été informés du lancement d'une consultation pour le renouvellement des conduites d'adduction et de distribution d'eau potable dans le secteur de La Buzardière.

Cette consultation avait été mise en ligne le 2 juin 2015 sur le site <a href="https://marches.e-megalisbretagne.org">https://marches.e-megalisbretagne.org</a> et couplée avec une publicité dans le journal Ouest-France 35 le 5 juin 2015. La date limite de remise des offres avait été fixée au 30 juin 2015 à 12 h 00.

#### Attribution du marché

Treize candidats ont remis une offre. Après analyse de ces offres, la société OUEST TP de DINAN (22) a été retenue pour un montant total, tranche ferme + tranche conditionnelle, de **276 788,32 €HT**. Le marché correspondant a été signé le 20 juillet 2015.

#### Avenant 1

Dans le cadre de ces travaux, il était initialement envisagé de remplacer la conduite d'alimentation de la Commune de Liffré par le SIE de Châteaubourg en positionnant la nouvelle canalisation en lieu et place de l'ancienne. Le 28 juillet 2015, la société Veolia, qui exploite le réseau de distribution du SIE de Châteaubourg, a alerté la Commune sur la nécessité de maintenir le débit de 200 m3/j sur la conduite d'eau existante pour des raisons sanitaires.

Il a donc été décidé de modifier le tracé de la conduite en projet afin de la positionner sur l'accotement nord de la route, de manière à ne pas déstabiliser la conduite existante dans l'accotement sud, le temps

nécessaire à la réalisation des travaux. Ceci implique d'effectuer deux traversées de la route départementale, ainsi que la réalisation de douze forages pour permettre le branchement des habitations côté sud de la route. De plus, le nouveau tracé nécessite de prévoir des engins de terrassements en rocher, ce qui n'était pas le cas avec le tracé initial. Enfin, la conduite changeant de côté, la sauterelle d'alimentation initiale n'est plus nécessaire, mais une nouvelle est à mettre en place (diamètre différent).

Ces modifications nécessitent la modification de certaines quantités du Détail Estimatif de la tranche ferme, ainsi que la création de trois prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires. Ainsi, il a été passé un avenant pour acter ces modifications, qui engendrent une augmentation financière du marché de la société OUEST TP de 9 006,00 €HT. Le nouveau montant du marché, avenant 1 compris, est de **285 794,32 €HT** (+3,25%).

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de ces informations.



L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2015	21 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
<u>Affichage:</u>	
09/10/15	6 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), Mme FRANCANNET Chantal (pouvoir à Mme RANSONNETTE), Mme GUEGUEN Danièle (pouvoir à M. le Maire), M. JOUSSEAUME Jean (pouvoir à M. LIZÉ), M. RAULT Jonathan (pouvoir à M. BÉGUÉ), Mme ROUSSEL (pouvoir à Mme BRIDEL).
	2 absents excusés : Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako et LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.196

## ACCUEIL DE FAMILLES DE RÉFUGIÉS A LIFFRÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que le 7 septembre, le Président de la République a annoncé que la France participerait à l'accueil de réfugiés en provenance des zones combat du Proche et du Moyen Orient dans des centres d'accueil d'Ile-de-France, après qu'ils soient passés par des lieux de regroupement constitués en Allemagne.

Première étape de la mise en œuvre d'une démarche de solidarité envers ces populations, cet accueil mobilise les moyens financiers et humains de l'Etat mais engage aussi les collectivités qui le souhaitent afin d'accueillir des réfugiés dans des lieux temporaires pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, de leur offrir un logement pérenne une fois leur situation régularisée, de leur proposer un accompagnement complémentaire à celui mis en place par l'Etat afin de favoriser leur intégration.

La ville de Liffré souhaite s'inscrire dans cette démarche qui correspond à ses valeurs d'ouverture, de fraternité mais aussi de défense de la liberté, bafouée pour les populations contraintes à l'exil par la violence qui s'exerce sur elles dans leur pays d'origine.

C'est en ce sens qu'il est proposé au Conseil municipal de s'engager dans l'accueil sur le territoire liffréen de trois familles de réfugiés, de façon pérenne et d'en organiser l'accompagnement conformément à la tradition de notre territoire et dans le respect de ses capacités.

D'ores et déjà, de nombreux habitants de la commune ont manifesté leur souhait de s'engager auprès de la municipalité dans cette démarche solidaire en proposant aides et services aux familles qui nous aurons l'honneur d'accueillir.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de ces informations.